



# Étudier en France



**Publié par le Centre de coopération interuniversitaire  
franco-qubécoise et l'Association Paris-Québec**

Ce guide, initié par l'AEQF en 1996, a été enrichi et mis à jour par l'Association Paris-Québec et le CCIFQ qui remercient particulièrement Claire Moffet Francoual, Nathalie Marchand et Sophie Beaumont pour leur aide dans la réalisation de ce projet.

Adresse du CCIFQ 96 Raspail 75006 Paris

Tél : (33) 01 42 84 50 80

Télécopieur : (33) 01 44 39 36 08

Courriel : [touroude@paris7.jussieu.fr](mailto:touroude@paris7.jussieu.fr)

## Association Paris-Québec

Association d'échanges , de contacts entre Paris et le Québec. Elle édite un journal : « De la Seine au Saint Laurent », organise des rencontres et propose des stages-jeunes.

Quatre formules à votre convenance :

1. parrainage : 4 euros . Un(e) adhérent(e) de Paris-Québec est votre personne- ressource.
2. adhésion à l'association : 6 euros ( tarif valable pour une année pour les étudiants québécois inscrits dans la région parisienne).
3. adhésion+ parrainage : 10 euros
4. adhésion + parrainage+ abonnement à la revue France-Québec-Magazine : 19 euros. (seule revue d'information sur le Québec éditée en France).

Pour vous inscrire : [association.paris-quebec@wanadoo.fr](mailto:association.paris-quebec@wanadoo.fr)

Ou encore : Paris-Québec, 5 rue de la boule Rouge 75009 Paris.

Métro Grands Boulevards (sur rendez-vous ou le vendredi matin).

Téléphone : 01 48 24 97 27.

Bienvenue !

## Présentation

Poursuivre des études en France constitue une expérience enrichissante, et même souhaitable dans certains domaines. Cela permet de s'ouvrir à des enseignements nouveaux, à des champs de recherches plus étendus, à des méthodologies et des horizons différents, mais également de prendre contact avec une communauté "internationale" de chercheurs, tout en ayant la possibilité de découvrir une autre culture. D'ailleurs, divers intervenants et organismes de coopération franco-québécoise ont, en outre, pour mission d'encourager la mobilité des étudiantes et étudiants, celle-ci étant perçue comme un facteur positif pour l'évolution de la science, comme c'est le cas du Centre de coopération interuniversitaire franco-québécoise (CCIFQ).

Toutefois, étudier en France implique des démarches qui peuvent souvent paraître complexes et frustrantes, ainsi qu'une adaptation à un mode de vie différent, sous plusieurs aspects, des coutumes québécoises. Dans tous les cas, une bonne dose d'efforts individuels est de rigueur. L'objectif de ce guide publié par l'Association Paris-Québec et le Centre de coopération interuniversitaire franco-québécoise, est d'offrir les informations indispensables visant à faciliter ces démarches et cette intégration.

L'Association Paris Québec, fondée en 1980, est une association sans but lucratif, regroupant Français et Québécois à Paris. Outre sa mission de réunir les "amoureux du Québec" en organisant certaines activités sociales et culturelles, elle publie un bulletin trimestriel intitulé, "De la Seine au Saint-Laurent". Elle souhaite également s'impliquer davantage dans l'accueil des étudiants québécois venant étudier en France et surtout à Paris, afin de les soutenir et les aider à s'intégrer et s'adapter plus facilement à la vie française. Sans grands moyens ni prétention, cette association qui souhaite les compter parmi ses membres, n'aura d'autre but que d'agrémenter ou de faciliter leur séjour et d'intervenir si ceux-ci rencontraient des difficultés de quelque nature qu'elles soient.

Le Centre de coopération interuniversitaire franco-québécoise a été créé par une entente entre les gouvernements français et québécois en 1984 afin de favoriser le développement de la coopération universitaire entre la France et le Québec. Le Centre soutient des programmes de mobilité étudiante et professorale mis en place par les institutions universitaires. Il veille aussi à la mise en relation des membres des deux communautés scientifiques par l'organisation de conférences et de colloques scientifiques.

Alors, pour profiter de ce que peut vous offrir l'Association et le CCIFQ, nous vous invitons, dès que vous connaîtrez votre adresse, à nous signaler votre présence en complétant le formulaire que vous trouverez à la fin de ce guide. Vous recevrez ainsi régulièrement de nos nouvelles!

## Formalités administratives

Vous devrez, tant avant votre départ qu'à votre arrivée, vous astreindre à compléter certaines formalités administratives qui sont, pour la plupart, essentielles.

## Avant le départ

Étudier à l'étranger ne s'improvise pas! Il faut, pour la très grande majorité des étudiants, entreprendre des démarches plusieurs mois avant de traverser l'Atlantique. En effet, dans l'année précédant votre départ, il faut demander les bourses nécessaires pour assurer votre subsistance pendant le séjour, choisir votre institution d'enseignement, votre programme d'études ou votre directeur de recherches, demander un visa, tenter de trouver un endroit pour vous loger, etc.

## Les bourses

On ne peut envisager demeurer en France vivant d'amour et d'eau fraîche. Sachez qu'il existe une quantité appréciable de programmes de bourses qui pourront vous permettre de financer votre séjour. Toutefois, pour tenter sa chance, il faut déposer les demandes auprès des organismes parfois plus d'un an avant la date envisagée du départ. Renseignez-vous auprès des services compétents de votre université ou de votre collège pour connaître les programmes auxquels vous pouvez prétendre.

Les principales bourses, c'est-à-dire les plus connues, sont les bourses de mobilité étudiante offertes par le Ministère de l'Éducation du Québec et administrées par les universités, celles du Fonds québécois pour la recherche sur les sociétés et la culture, du Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies, du Fonds de la recherche en santé du Québec, du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG), et du Conseil de Recherches en Sciences Humaines (CRSH). Mais d'autres programmes existent comme, par exemple, les bourses provenant du Conseil des arts du Québec et du Canada pour les artistes désirant se perfectionner auprès de maîtres ou d'institutions privées, celles offertes par la Fondation internationale Nadia et Lili Boulanger pour les musiciens, ou encore celles offertes par l'Association des Universités francophones (AUF) et les Universités des Réseaux d'Expression Française (UREF). D'autres institutions peuvent également venir en aide aux étudiants désirant étudier hors des frontières, par exemple: L'Association des universités et collèges du Canada, le Bureau canadien de l'éducation internationale, l'Agence universitaire francophone, la Conférence des recteurs et principaux des universités du Québec

N'oubliez pas que vous êtes toujours admissible au régime des prêts et bourses du Gouvernement du Québec. Cependant, il faut vérifier avant votre départ si l'établissement français où vous étudierez est reconnu par le Ministère de l'Éducation. Si tel n'est pas le cas, vous devrez faire une demande de reconnaissance, ce qui nécessite du temps et beaucoup de patience! Par ailleurs, même si un prêt peut toujours être consenti, les bourses ne sont attribuées qu'à de rares occasions: par exemple, si votre programme d'études n'existe pas au Québec ou si vous participez à certains programmes d'échange. Malgré tout, un prêt peut toujours vous aider!

Adressez-vous au Ministère de l'Éducation pour obtenir la liste à jour des institutions reconnues par ce dernier pour avoir droit au régime des prêts et bourses. Et si vous désirez connaître la personne qui sera chargée de vous transmettre vos certificats et chèques dans votre institution d'enseignement, le service aux étudiants de la Délégation du Québec pourra très certainement vous aider.

## Demande d'admission

Le système universitaire français et la logique sur laquelle il repose demeurent très différents du nôtre. En effet, parallèlement aux établissements universitaires, il existe un bon nombre de grandes Écoles (École polytechnique, École nationale des Arts et Métiers, École nationale d'administration publique, etc.). Elles sont extrêmement diversifiées dans leurs statuts, leur financement, et leurs objectifs. Un point commun, la sélection à l'entrée: classe préparatoire intensive et concours d'admission difficile. Cependant, certaines de ces écoles acceptent des candidats étrangers sur dossier.

Pour l'inscription, plusieurs possibilités s'offrent à vous, mais la plus courante est de vous inscrire vous-même en contactant l'université ou la grande école que vous aurez choisie dès le mois de janvier pour recevoir un dossier d'admission. Il est important de bien remplir la demande et surtout d'y joindre tous les documents requis pour qu'elle soit considérée par l'établissement.

N'hésitez pas à joindre toutes pièces qui vous semblent pertinentes même si elles ne sont pas demandées.

Pour vous aider à faire le choix de l'institution qui vous convient, quelques documents existent comme l'annuaire de l'AUF. Des informations sont également disponibles dans les différents services de coopération internationale ou d'accueil d'étudiants étrangers des universités québécoises ou encore auprès des services culturels du Consulat général de France à Québec ou à Montréal.

Il est parfois possible de faire une demande à l'intérieur d'un programme de coopération interuniversitaire. D'une part, certaines conventions d'échanges existent entre les universités et/ou les départements d'universités françaises et québécoises. D'autre part, la Conférence des Recteurs et des Principaux des Universités du Québec (CRÉPUQ) gère aussi certains programmes d'échanges dont la CONVENTION-CRÉPUQ qui permet aux étudiantes et étudiants des universités québécoises de faire un semestre ou une année d'étude dans un des établissements français - universités ou grandes écoles- signataires de la Convention. Pour en savoir plus, adressez-vous au service de la coopération internationale de votre université.

Quoi qu'il en soit, pour les études de 2<sup>e</sup> et de 3<sup>e</sup> cycle, il est important, en plus de l'établissement scolaire, de choisir un directeur de recherches. Ce choix facilite grandement le bon déroulement de votre séjour. En effet, dans plusieurs cas, vous devez prendre contact avec un directeur de recherches avant même de vous inscrire, voire avant même de remplir les formalités administratives du visa étudiant. Il ne faut naturellement pas hésiter à en discuter avec des professeurs québécois qui ont déjà effectué des études en France. Informez-vous également sur les centres de recherches où vous pourriez rencontrer des chercheurs spécialisés dans votre domaine. Souvent, le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) est négligé par les étudiants québécois, alors que la plus grande partie de la recherche en France, tant pour les sciences physiques qu'humaines, s'effectue dans ces laboratoires. N'hésitez donc pas à écrire à un de ces centres, vous y trouverez peut-être un directeur sur mesure!

## **Autorisation de long séjour (visa)**

Si vous devez séjourner plus de trois mois en France, l'obtention d'un visa est nécessaire. Celui-ci sera émis par le Consulat général de France à Montréal ou à Québec, sur présentation d'un formulaire de demande de visa long séjour dûment complété en 2 exemplaires et des pièces justificatives suivantes:

-un passeport en cours de validité;

-2 photographies d'identité récentes (3.5 cm x 4 cm);

-un justificatif de votre qualité d'étudiant: copie du dernier diplôme, certificat de scolarité, baccalauréat ou titre admis comme équivalent ou dernière carte d'étudiant;

-une attestation de l'institution scolaire, ou de votre directeur de recherche qui confirme votre inscription éventuelle;

-une justification des ressources (une attestation de l'attribution d'une bourse ou une attestation de votre institution bancaire). Le montant exigé des ressources disponibles varie suivant la durée de votre séjour en France. Informez-vous auprès du Consulat;

Il pourrait arriver que l'on exige également les documents suivants:

-Certificat de police (extrait de casier judiciaire) délivré depuis moins d'un mois par la G.R.C., 870, rue Ernest Gagnon, Québec ou 4225, boul. Dorchester ouest, Westmount;

-justificatif de logement ou certificat d'hébergement;

-lettre de prise en charge de l'organisme d'accueil (le cas échéant);

-couverture médicale pour la durée du séjour (voir rubrique "L'assurance-maladie");

Le Consulat exige habituellement 4 photocopies de tous les documents qui précèdent.

Il est également possible qu'un certificat médical, provenant d'un médecin agréé par le Consulat général de France, notamment pour les boursiers du Gouvernement français, soit exigé lors de votre demande de visa.

Pour toutes les démarches administratives que vous aurez à effectuer, il est indispensable de vous munir des documents originaux et de photocopies. Les photocopies doivent être certifiées conformes par le Consulat général de France. Ce dernier le fera sur simple présentation des originaux.

## **L'Assurance maladie**

Depuis le 15 mai 1987, une Entente de réciprocité entre les gouvernements français et québécois est en vigueur à propos des soins médicaux. Ainsi, les étudiants québécois en France sont couverts par la Sécurité sociale française. Pour en bénéficier, vous devez obligatoirement vous procurer le formulaire SE.401.Q.106 de la Régie de l'assurance-maladie du Québec. Ce formulaire, complété et visé par un bureau de la Régie, devra être présenté au Centre Régional des Oeuvres Universitaires et Scolaires (CROUS) ou au bureau d'accueil de votre institution d'enseignement dès votre arrivée en France. Au moment de l'inscription définitive à l'université, l'étudiant québécois n'a donc pas à payer les frais de cotisation au régime de la Sécurité sociale française.

En cas de maladie ou d'accident, et suivant certaines modalités, le gouvernement français vous remboursera, comme il le fait pour tous les nationaux, une partie des frais médicaux encourus. Vous serez également invité, au moment de votre inscription administrative à l'université, à contracter une mutuelle étudiante pour couvrir des frais qui ne sont jamais payés par la "Sécu". L'adhésion à une telle mutuelle, même fortement conseillée, reste facultative.

Finalement, il faut également savoir qu'à Paris, nous avons retracé trois médecins qui, pour leur consultation, acceptent la carte d'assurance-maladie du Québec. Il s'agit des docteurs suivants:

- Dr J.P. Aubert, 32, rue Hermel, 75018 Paris,  
tél. : 01.46.06.92.82
- Dr Diane Beaulieu, 20, rue Croix des Petits  
Champs, 75001 Paris, tél.: 01.53.45.86.00
- Dr Nancy Salzman, 36, rue du Colisée, 75008 Paris,  
tél.: 01.45.63.18.43

## **Les résidences universitaires**

L'hébergement à Paris peut s'avérer une source de problème; le coût de la location d'un studio ou d'une chambre représentant souvent une partie importante des dépenses de séjour. C'est

pourquoi il est conseillé de faire les démarches pour obtenir une chambre dans une résidence d'étudiants.

La Maison des Etudiants Canadiens (MEC) à la Cité internationale universitaire met environ 121 chambres à la disposition des étudiants et les prix sont raisonnables: 285,08 E ou 325,02 E pour une chambre individuelle, 325,02 E par personne en chambre double, mais il faut déjà être deux pour réserver ce type de chambre. Ces prix sont pour les moins de trente ans. Si vous avez plus de trente ans, vous pourrez quand même y prétendre mais il vous en coûtera plus cher! Certains pourront y voir un moyen d'éviter l'isolement dont sont parfois victimes les étudiants étrangers. Pour y être admis, il faut être âgé d'au moins 21 ans et posséder un baccalauréat canadien. Il est préférable de s'y prendre tôt (mars-avril) pour les démarches d'admission car les demandes sont nombreuses.

Toutefois, le CROUS demeure la solution la moins coûteuse, mais les chambres sont réservées aux boursiers du Gouvernement français. Si vous en faites partie, il faut s'adresser au CROUS de Paris pour présenter une demande. Attention! Ici aussi il faut s'y prendre tôt: les demandes doivent impérativement être déposées entre le 1er février et le 31 mars. A défaut, le CROUS gère des HLM au profit de ces mêmes étudiants. C'est un peu plus onéreux, mais c'est encore très acceptable.

Finalement, certains organismes et associations privés gèrent des résidences et foyers pour étudiants. Les prix varient d'un endroit à l'autre et d'année en année. Pour Paris n'hésitez pas à demander des informations à l'Association Paris-Québec.

## **La liste électorale**

Si vous désirez être inscrit sur la liste électorale du Québec lors de votre séjour en France, vous devez communiquer avec le bureau du Directeur général des élections, Service des électeurs hors du Québec, Édifice René-Lévesque, 3460 rue de la Pérade, Sainte-Foy, Québec, G1X 3Y5, tél: 1-800-353-2846. Cette formalité ne pourra généralement être complétée qu'en France, à moins que vous ne connaissiez déjà votre future adresse de résidence.

Vous pourrez également vous procurer ce formulaire d'inscription à l'accueil de la Délégation générale du Québec à Paris. Une fois complété, il doit être renvoyé par la poste accompagné de deux documents usuellement reconnus dont l'un doit mentionner le nom, la date de naissance et la citoyenneté canadienne, et l'autre le nom et l'adresse du dernier domicile au Québec.

Sachez par ailleurs qu'en vertu de la Loi électorale du Québec, un séjour en France de plus de deux ans vous fera perdre votre droit d'être inscrit sur la liste électorale et, par conséquent, de voter ultérieurement.

## **À l'arrivée**

Puisque la Délégation générale du Québec est un lieu privilégié d'informations et de documentations québécoises, nous vous suggérons d'abord de vous y rendre, de prendre connaissances des services offerts et de vous faire connaître.

On y retrouve, par exemple, une bibliothèque d'ouvrages québécois très intéressante, on peut y lire les journaux québécois datant seulement de quelques jours, etc...

Par ailleurs, sachez qu'en cas de pépins, le personnel de la Délégation, avec gentillesse et attention, pourra vous aider rapidement: carte de séjour, attestation de sécurité sociale, etc.

## Inscriptions

Votre demande d'admission a été accueillie favorablement alors que vous étiez encore au Québec. Une fois en France, il y a alors deux inscriptions: l'une administrative, l'autre pédagogique. Le moment de ces inscriptions peut varier d'une institution à l'autre. Dans tous les cas, vous avez intérêt à vous y prendre tôt.

L'inscription administrative est l'acte par lequel vous adhérez à un établissement. Elle sera confirmée par l'émission de votre carte d'étudiant. Vous aurez alors à défrayer les frais de scolarité qui peuvent varier d'une université à l'autre. Ces frais sont environ de l'ordre de 182,94 E, mais ils peuvent être plus élevés s'il s'agit d'une grande école. C'est à ce moment que vous aurez à décider de cotiser ou non à une mutuelle étudiante qui, en cas de maladie ou d'accident, vous remboursera des montants non assumés par la "Sécu" et vous protégera des risques de la responsabilité civile. Attention! Vous n'avez pas à payer la cotisation de la Sécurité sociale puisque vous êtes couvert par l'Entente de réciprocité. En règle générale, l'inscription ne devient officielle qu'en novembre. De ce fait, il est important de demander à votre directeur ou à l'institution visée une lettre faisant état de votre démarche. Cette attestation sera utile pour le versement de votre bourse (le cas échéant) ainsi que pour les autres démarches administratives.

C'est lors de l'inscription pédagogique que vous aurez à effectuer vos choix de cours. Le délais entre les deux inscriptions vous permettra, dans bien des cas, de prendre connaissance du contenu des cours offerts et, par conséquent, suivre des cours s'adaptant judicieusement à votre formation. Profitez-en... cette inscription est gratuite!

Par ailleurs, il faut savoir que l'année universitaire française commence, suivant les institutions, en octobre ou novembre pour se terminer en mai ou juin. Il existe généralement deux modes d'évaluation: l'un continu, l'autre final. Renseignez-vous dès le début de l'année pour savoir à quel moment vous devrez faire le choix de votre mode d'évaluation afin de ne pas louper l'inscription aux examens. Hé oui! Il faut s'inscrire pour être admis dans les salles d'examen.

## La carte de séjour

Dès que vous serez en possession de votre carte d'étudiant ou d'une attestation officielle de votre université, vous devrez vous présenter à la préfecture afin de demander la délivrance d'une carte de séjour. À Paris, un seul bureau dessert tous les étrangers. Il s'agit du Centre de réception des étrangers, 13 rue Miollis, 75015 Paris. Ce Centre est ouvert de 9h à 16h, du lundi au vendredi. Il est préférable de vous y rendre très tôt et y être présent dès l'ouverture afin d'être certain de voir votre dossier traité dans la journée et prévoyez au moins, au moins la matinée! Vous devrez vous munir des documents suivants et de leur photocopie:

- 3 photos noir et blanc;
- votre passeport muni du visa émis par le Consulat général de France;
- une attestation de ressources (qui doit être d'un minimum de 381,12 E/mois: attestation de bourse ou autres revenus);
- un justificatif de domicile (contrat de location, bail, sinon une attestation du propriétaire ou, éventuellement, une quittance EDF/GDF si disponible);
- une attestation d'inscription dans un établissement d'enseignement;
- un formulaire E 111 ou E 128 de la Sécurité sociale;
- le cas échéant, le certificat médical qui avait été exigé par le Consulat général de France au Québec lors de votre demande de visa.



## ÉTUDIER EN FRANCE

Il est recommandé de conserver des photocopies de tous les documents fournis à cet égard. Vous aurez à compléter des formulaires dont l'un d'eux concerne la visite médicale. A cet effet, vous serez convoqué ultérieurement par l'Office des Migrations Internationales (OMI) qui désignera le ou les médecins agréés pour effectuer le contrôle médical requis. Ce certificat de contrôle est gratuit.

Pour les résidents de la Cité Internationale Universitaire de Paris (CIUP), un service est offert à la Maison internationale. Vous y présenterez le même dossier complet et ce service s'occupera de le faire parvenir à la préfecture. Un tel service existe également dans certaines universités et grandes écoles parisiennes. Renseignez-vous avant d'aller "poireauter" rue Miollis.

À la suite du dépôt de votre dossier, vous recevrez un récépissé (lorsque la demande est faite hors de Paris) et on vous enverra une procuration par la poste à l'effet de vous présenter à la préfecture pour la délivrance de la carte. Un timbre fiscal OMI de 45,73 E est requis pour obtenir la carte de séjour. Vous pourrez vous le procurer chez un buraliste (un "Tabac").

## RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Si vous n'avez pu obtenir une chambre à la MEC, auprès du CROUS ou d'un autre organisme mettant de telles chambres à la disposition des étudiants, il faudra vous débrouiller pour trouver un logement vous-même... À Paris, il faut parfois prévoir loger deux ou trois semaines à l'hôtel avant de trouver une chambre ou un appartement. Voici quelques informations qui seront utiles à vos démarches.

Lors de vos recherches, il faut savoir qu'en France, le nombre de pièces n'inclut pas les pièces d'eau, c'est-à-dire la cuisine, la salle de bains et les toilettes, appelées "water closet" et font souvent l'objet de pièces distinctes. Il s'ensuit qu'un studio sera généralement une pièce avec une cuisine américaine et une salle de bains incluant généralement les toilettes; un F-1, une grande pièce (salon-chambre) avec cuisine séparée et salle de bains - toilettes ensemble ou séparées; F-2, salon, chambre, cuisine et salle de bains - toilettes ensemble ou séparées; et ainsi de suite...

Il est fortement conseillé de prendre un appartement avec cuisine "équipée" car à défaut, vous vous retrouverez dans une pièce contenant uniquement un évier soutenu par une armoire à 2 portes. En effet, à moins d'être équipée, la cuisine ne comporte aucune armoire, comptoir ou placard.

Pour trouver l'appartement de vos rêves, vous pouvez faire affaire avec une agence immobilière car plusieurs de celles-ci s'occupent non seulement de la vente mais également des locations. Cependant, bien qu'il s'agisse là d'une solution facile, les frais d'agence qu'il en coûte sont parfois très onéreux. Par ailleurs, des revues spécialisées dans la vente et la location existent comme, par exemple, la revue "Particulier à Particulier" paraissant tous les jeudis. Finalement, vous pourrez également consulter les petites annonces que l'on retrouve généralement dans les quotidiens parisiens ou encore dans les revues gratuites que l'on retrouve dans les stations de métro ou à l'entrée des boulangeries: "Paris Boum Boum", "Média pub", "Paris Panam", etc.

Au moment de signer votre bail, le propriétaire vous demandera généralement une caution de un à trois mois de loyer afin de garantir le paiement du loyer et le maintien en bon état des lieux. Si tout se passe bien, elle vous sera remise intégralement à la fin de la location.

Avant d'emménager, même si le propriétaire ne l'exige pas, il est préférable de procéder à l'établissement d'un état des lieux. Il s'agit en fait de la rédaction d'un rapport du contenu et de l'état du logement. Il est rédigé soit à l'amiable, soit par huissier. Il est primordial d'être très méticuleux, voire "tetteux", et d'y faire noter la moindre tache sur les murs, plafond et carrelage ou tapis, les fissures ou trous existants, les fuites de robinets, etc., car le propriétaire exigera, à la fin de la location, que les lieux soient rendus dans le même état et, le cas échéant, utilisera la caution pour effectuer les réparations qu'il considérera être de votre responsabilité. Si vous louez meublé, n'hésitez pas non plus à compter même les petites cuillères! À cet égard, une grande prudence s'impose donc.

Par ailleurs, vous devrez obligatoirement contracter une assurance afin de vous prémunir contre certaines calamités qui pourraient survenir dans votre appartement (incendie, dégât des eaux...).

Le montant du loyer ne comprend que rarement l'électricité, le chauffage, l'eau chaude et jamais, alors jamais le téléphone. De plus, certaines dépenses communes (par exemple l'éclairage des lieux communs ou l'entretien ménager des couloirs), appelés "charges", viennent généralement s'y ajouter. Il est donc très important de vous enquérir du montant des charges avant de vous

engager. De plus, si vous êtes locataire au 1er janvier et que vous payez un loyer supérieur à 457,35 E hors charges, vous aurez à assumer une taxe d'habitation calculée en fonction de la valeur locative de votre logement. Mais peut-être que vos revenus modestes vous permettront de prétendre à un dégrèvement. Pour le savoir, vous pourrez vous adresser au Centre des impôts de votre lieu de résidence.

À titre indicatif, il est assez difficile de trouver un deux pièces (F-2) pour moins de 457,35 E, ou un studio ou un F-1 pour moins de 381,12 E. Les "chambres de bonnes" sont généralement moins chères mais alors là, bonjour l'angoisse... à moins d'avoir des dispositions particulières pour les semblants de piaule.

En France, les baux sont d'une durée de trois ou six ans suivant que le propriétaire est une personne privée ou une personne morale. Malgré le terme stipulé, vous aurez la possibilité d'y mettre fin en tout temps, en donnant trois mois de préavis. Cet avis de résiliation doit impérativement être transmis au propriétaire par lettre recommandée avec accusé de réception ou par acte de huissier. Ne lésinez jamais sur cette formalité d'envoi!

Pour tous problèmes concernant votre loyer, sachez qu'il existe à Paris des associations de locataires qui pourront vous informer de vos droits et obligations. Par exemple, on retrouve:

-la Confédération Nationale du Logement (CNL), 62, rue Richard Lenoir, 75011 Paris, tél.: 01.47.00.96.20;

-l'Association des Comités de Défense des Locataires (ACDL), 11, rue Bellefond, 75009 Paris, tél.: 01.48.74.94.84;

-le Centre d'Information et de Défense des Locataires (CIDEL), 9, rue Severo, 75014 Paris, tél.: 01.45.41.47.76

Il faudra généralement vous rendre sur place afin obtenir les informations désirées.

Très important! En faisant des démarches auprès de la Caisse d'allocations familiales de votre arrondissement si vous habitez Paris, vous pourriez à titre d'étudiant bénéficier d'une allocation logement. Celle-ci peut atteindre, en fonction de vos revenus de l'année précédant la demande, jusqu'à 152,45 E/mois. Ce "magot" pourra vous aider à mieux vivre les fins de mois!

De plus, si vous êtes un amateur de "zapping", il faut savoir que posséder un téléviseur vous oblige à payer une redevance qui, pour un poste couleur, s'élève à 114,49 E par année!

## **Transports et déplacements**

Plusieurs options s'offrent à vous pour vous déplacer en France. Métro, RER, autobus, train, tramways, trolleybus, automobile sont autant de moyens plus ou moins accessibles pour vous véhiculer. À vous de choisir celui qui convient à votre portefeuille! À Paris, on ne saurait trop vous recommander d'investir dans un "plan de Paris". Cela vous permettra de mieux circuler et surtout de vous retrouver dans cette ville qui compte plus de 5 000 rues, avenues, boulevards, etc.

À l'égard des transports en commun, une mise en garde s'impose. Les stations ainsi que les voitures sont des endroits de prédilection pour les pickpockets et il convient d'être très prudents. Pour les femmes, le port du sac à main, toujours fermé, sur le devant ou serré entre le bras et le côté

s'impose. Quant aux hommes, il faut d'abord proscrire le porte feuille dans les poches arrières et, lorsque vous montez dans un wagon, bousculer vivement toute personne qui ferait mine d'avoir échappé sa carte ou son ticket sous vos pieds en tentant de vous mettre en déséquilibre, au risque de vous tromper, car une autre personnes est à côté pour vous subtiliser votre porte feuille dans vos poches de blouson et ces deux personnes sortiront juste avant la fermeture des portes contentes de leur forfait. Le moyen le plus économique de voyager est d'acheter une carte orange valide pour un mois au coût de 44.36 euros.

Si vous avez moins de 26 ans, la RATP offre aux étudiants une carte appelée "Imagine R" très, très avantageuse et intéressante. Il s'agit d'un abonnement annuel dont le paiement peut se faire à l'achat au prix de 245,90 E, ou par 9 mensualités de 26,47 E. Cet abonnement vous permettra de prendre, pour un nombre illimité de voyages, tous les transports d'Ile de France: bus, métro, tram, train ou le RER intra-muros en semaine, mais dès le samedi matin jusqu'au dimanche soir, les jours fériés et pendant les petites vacances scolaires, vous pourrez visiter sans frais toute l'Ile de France et même plus, puisqu'elle couvre 8 zones. Pour l'obtenir, il faut compléter le formulaire que vous obtiendrez en le demandant au guichet d'une station de métro ou de RER que vous posterez dans l'enveloppe à cet effet en y joignant le certificat d'inscription ou de scolarité de votre établissement scolaire, ou encore un photocopie de votre carte d'étudiant pour l'année en cours. Un délai de trois semaines est à prévoir pour l'obtenir.

## **Le métro**

À Paris, le métro est le moyen le plus économique et le plus rapide. En vous adressant aux guichets des stations, vous obtiendrez un plan des divers transports en commun existant à Paris; il s'agit là d'un outil indispensable dont vous ne sauriez vous priver longtemps! Voici quelques renseignements utiles concernant le métro:

-Le premier métro part du terminus à 5h30 et le dernier vers 0h30;

-Le métro s'arrête dans toutes les stations de la ligne qu'il dessert et prenez garde, les portes ne s'ouvrent pas toujours automatiquement, il faut donc lever le loquet;

-Certaines lignes se dédoublent, alors assurez-vous que le métro dans lequel vous montez se rend bien là où vous allez;

-Il faut conserver votre billet car, d'une part, il peut être contrôlé à tout moment et, d'autre part, vous en aurez souvent besoin pour effectuer les correspondances nécessaires pour vous rendre à destination (Métro-RER) ou pour pouvoir sortir de la station;

-Près de la porte de sortie de la station, il y a toujours (enfin presque...) un plan du quartier. Une consultation de celui-ci vous aidera à vous orienter et à vous rendre là où vous voulez sans tourner trop longtemps! Vous pouvez également vous renseigner au guichet.

## **Le RER (Réseau Express Régional)**

Les lignes de métro sont complétées par le RER qui, sur cinq axes (lignes A, B, C, D et E), dessert Paris et sa banlieue. Son utilisation diffère cependant sur quelques aspects:

- Il existe une tarification différente suivant que l'on parcourt la zone urbaine (1 et 2) ou la banlieue (3 à 8).

- En zone urbaine, la tarification est la même que pour le métro et les tickets achetés pour ce dernier peuvent être utilisés pour le RER (tickets, carte orange - coupon hebdomadaire ou mensuel, carte Imagine R);

-Pour la banlieue, un ticket spécial doit être acheté et son prix variera suivant la distance parcourue;

Comme pour le métro, le RER s'arrête à toutes les stations en zone urbaine. Toutefois, en banlieue, il faut se référer aux tableaux lumineux indiquant les stations qui seront desservies par le prochain RER.

## **L'autobus**

L'autobus constitue également un excellent moyen de transport pour se véhiculer dans Paris et apprécier les beautés de cette grande ville. Les conditions de fonctionnement: le soir, la nuit et les jours fériés, varient en fonction des lignes.

-Les autobus circulent généralement de 7h à 20h30 environ et un service de soirée est assuré sur certaines lignes de 20h à 00h30 environ;

-Pour les noctambules, dix lignes relient toutes les heures le centre de Paris à la périphérie de la capitale(Noctambus).

Vous trouverez des indications complètes affichées dans les abribus.

Encore ici, votre carte orange coupon hebdomadaire ou mensuel ou votre carte Imagine R vous suffira pour traverser Paris. Toutefois, si vous utilisez des tickets, concernant les lignes PC, Balabus et Noctambus, il vous faudra parfois plus d'un ticket pour réaliser votre parcours. Contrairement au métro ou au RER, vous devrez utiliser un nouveau ticket si vous avez à effectuer une correspondance et devez changer de circuit pour vous rendre à la destination désirée.

Vous poinçonnez vous même votre ticket en entrant dans l'autobus. Mais si vous avez la carte orange ou Imagine R, il vous suffira de la montrer au conducteur en montant dans le véhicule.

## **Le train**

Pour se déplacer en région parisienne, on peut également utiliser le train de banlieue de la Société Nationale des Chemins de fer Français (SNCF). Sur l'ensemble du territoire, le train demeure sans contredit le moyen de locomotion le plus efficace. Renseignez-vous aux guichets de la SNCF pour en connaître les modalités d'utilisation: horaire, coût, etc., et surtout les réductions possibles.

N'oubliez pas de composer votre billet aux endroits prévus à cette fin avant de monter dans votre train, sous peine de vous voir infliger une amende!

## **L'automobile**

Vous êtes de ces privilégiés propriétaires d'une automobile et qui avez les moyens de lui faire traverser l'Atlantique? Vous pourrez circuler sans autres formalités avec votre "américaine"

sur le territoire français, tant que vous aurez le statut étudiant et ce, avec votre permis québécois. À défaut, sachez que la location d'une voiture est particulièrement onéreuse; guère à la portée d'un étudiant sans fortune personnelle ou de famille!!!

## La vie quotidienne

Outre les divers déplacements effectués à Paris ou en région, vous devrez bien vivre pendant votre séjour... manger autre chose que vos manuels scolaires, vous soigner de la traditionnelle "grippe de bienvenue", établir des contacts, etc. Les quelques informations et conseils qui suivent pourront vous être utiles ou tout simplement vous aider à mieux établir votre stratégie personnelle!

## L'alimentation

La France est le pays des plaisirs multiples, notamment (et peut-être surtout) les plaisirs gastronomiques. Le coût des denrées de base est près de 15 à 30% plus élevé qu'au Québec. Voici les prix moyens de divers aliments qui pourront vous permettre de faire la comparaison, voire... établir votre budget:

- 1 litre de lait: 0,69 E
- 6 oeufs: 1,52 E
- 250 g de beurre\*: 1,07 E
- 500 g de spaghetti: 0,76 E
- 1 baguette parisienne: 0,67 E
- Boeuf (rumsteak): 11,89 E/kg
- Poulet: 1,83 E/Kg
- Pomme de terre: 1,07 E/kg

\*P.S.: À moins d'être amateur de beurre doux, acheter du demi-sel...

Au supermarché, on peut cependant faire maintes découvertes œnologiques pour le prix d'une "Cuvée des Patriotes" et donner libre cours à sa passion pour le fromage pour le prix d'un "P'tit Québec". Ainsi, on peut y trouver un bon vin de table à partir de 1,52 E mais on peut également dénicher un cru bourgeois - genre St-Esthèphe 1992 - pour 14,48 E. Quant au comptoir de fromages, un Brie se vend autour de 6,86 E/kg, un Roquefort entre 12,20 E et 15,24 E/kg, et un Cantal pour environ 8,99 E/kg.

Pour des prix défiant toute concurrence, il est conseillé d'aller soit chez "Leader Price", soit chez "Ed l'épicier". Un peu plus cher sont les "Prisunic", les "Monoprix" et les "Casino". Mais si vous préférez le luxe et en avez les moyens, il existe notamment un "Monoprix Gourmet" boulevard Haussmann et le "Bon Marché-Rive gauche", où vous pourrez peut-être même y trouver les produits québécois qu'il est pratiquement impossible de trouver ailleurs: fève au lard, maïs en crème, moutarde douce, beurre d'arachides, cassonade, sirop d'érable, et quoi encore... Toutefois, pour le "Kraft Dinner", le "Minute Rice" et les mélanges à gâteaux et à muffins, il faudra apporter vos provisions!

En revanche, le prix des repas au "resto" est nettement plus élevé qu'au Québec. Le menu, comprenant trois plats par exemple, est rarement inférieur à 8,99 E. Il s'agit d'un repas modeste mais convenable. Il en coûte évidemment beaucoup plus cher pour un repas à la carte. Un conseil: toujours téléphoner avant de vous rendre au restaurant de votre choix car les restaurants peuvent tout à fait être fermés par exemple le samedi ou le dimanche, ou encore n'ouvrir leurs portes que le midi ou le soir. C'est tout à fait français, sachant que le marchand de crème glacée parmi les plus réputés au monde ou encore les vendeurs-réparateurs de vélos ferment un mois en pleine saison, soit en juillet, soit en août!!!

Les restaurants universitaires (Resto-U), à défaut d'offrir une fine cuisine, permettent d'assouvir vos besoins alimentaires à un prix défiant toute concurrence: 2.29 E pour les étudiants - carte obligatoire et 4.57 E pour les visiteurs.

N'oubliez pas que dans les cafés, bistrot et autres "troquets" du même acabit, il coûte plus cher de consommer à la table qu'au comptoir, ou de manger sur place que d'emporter. Ne soyez donc pas surpris si dans ces endroits se désaltérer coûte "un bras": Un café expresso vaut en moyenne 1,52 E et un "Coca" généralement entre 2,74 E et 3,51 E.

En passant, les Français ne connaissent pas le Coke tout simplement pour la raison que les bouteilles en France n'ont jamais porté cette appellation... vous voyez, tout s'explique!

Pour avoir un café genre québécois, demandez un allongé noisette plutôt qu'un grand crème, c'est moins cher et meilleur!!!

Sauf avis contraire, les taxes et le pourboire sont inclus dans le prix.

### **Les autres produits de consommation**

À Paris, vous trouverez tout ce que vous désirez dans l'un ou l'autre des grands magasins: Printemps, Galeries Lafayette, La Samaritaine, Bazar de l'Hôtel de Ville-BHV, Au Bon Marché, mais vous n'y ferez pas nécessairement d'économies. Les Prisunic et Monoprix sont généralement plus abordables mais les véritables "affaires", vous les ferez chez Tati, le "Roi des aubaines"! Hormis ces grandes surfaces, vous saurez sûrement très rapidement dénicher, dans votre quartier, l'artisan ou la petite boutique qui fera votre bonheur! Munissez vous de l'ouvrage "Paris pas cher" et vous amortirez cet achat très rapidement.

Les heures d'ouverture des commerces peuvent être très variables. En règle générale, les grands magasins sont ouverts de 9h à 19h du lundi au samedi avec, pour certains, une "nocturne" par semaine où la fermeture a lieu à 22h. Quant aux petits commerces de quartier, ils sont généralement ouverts de 9h à 19h du mardi au samedi, mais certains ferment de 12h à 14h. Si vous vous rendez spécialement dans un commerce afin d'y faire un achat spécifique, téléphonez toujours pour savoir s'il est ouvert avant de vous rendre...quel que soit le jour et l'heure.

Finalement, il faut penser à cette race en voie de disparition: les fumeurs. Avec les taxes qu'ils paient, ne participent-ils pas tout de même au bien-être collectif ?

Il faut savoir que les cigarettes, en principe, ne sont vendues que dans les "Tabacs", à un prix moyen de 3,20 E. On y trouve aussi: timbres poste, timbres fiscaux, cartes d'appel téléphonique (tél, cartes, mobicartes) et parfois des tickets de métro.

Faites vos provisions pour le dimanche car la plupart des "Tabacs" sont fermés et vous pourriez avoir à marcher plusieurs kilomètres avant de trouver votre nicotine... À moins de payer le prix fort dans un bistro où l'on en trouve parfois. Mais généralement, il faut consommer pour y avoir droit!

### **Mode de paiement et transactions bancaires**

Nous ne saurions trop vous conseiller de penser, dès votre arrivée, en Euros car depuis février 2002, le franc n'a plus cours au pays. Sachez néanmoins qu'un euro vaut 6.55957 francs.

Hormis l'argent "sonnant et trébuchant", le paiement par chèque (sur présentation de son passeport) et par "carte bleue" est très courant en France pour les achats d'un montant minimum variant selon les endroits: 7,62 à 15,24 E pour les chèques et 15,24 à 22,87 E pour la carte bleue.

L'ouverture d'un compte bancaire est donc recommandée dès votre arrivée. Il faut généralement fournir un justificatif de domicile et la carte de séjour tant pour un compte-épargne que pour un compte-chèque. Un tel compte est indispensable puisqu'il vous donne droit à un chéquier et, parfois après un délai d'attente de quelques mois, à la "carte bleue" (une carte de crédit qui est, en fait, une carte de débit différé). Pour ceux que cela intéresse, l'argent placé dans un compte ne porte pas nécessairement intérêts, tout dépend des institutions!

Il existe une multitude d'institutions bancaires qui sont soit nationalisées (incluant la Poste... Hé oui! vous pouvez tout à la fois poster votre courrier et effectuer un retrait d'argent de votre compte), soit privées et ce n'est en fonction de vos besoins que vous choisirez celle qui vous convient le mieux. Elles sont généralement ouvertes de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30, du lundi au vendredi et certaines le samedi à Paris.

Concernant l'émission de chèques, au moins trois informations sont importantes à retenir:

- il est interdit, en France, de faire des chèques postdatés;
- une fois établi et remis, un chèque ne peut faire l'objet d'un arrêt de paiement, sauf en cas de vol ou de perte;
- un découvert à la banque a de lourdes conséquences.

En effet, en plus de coûter très cher, il risque d'entraîner notamment une interdiction bancaire, donc le retrait de votre chéquier et de votre carte bleue... à éviter à tout prix! Pour vous en prémunir, tentez d'obtenir une marge de crédit, ne serait-ce que de 152,45 E lors de l'ouverture de votre compte.

Paris foisonne de guichets automatiques où vous pouvez faire vos retraits et certains permettent de faire également d'autres opérations: consultations de compte, dépôts, etc. Vos cartes Visa et Master Card peuvent également servir pour des avances d'argents. L'utilisation de ces guichets est conseillée, à moins d'apprécier les files d'attente. Il est par ailleurs intéressant de savoir qu'avec votre carte de retrait, mise par votre institution bancaire au Québec, il vous est possible de retirer de l'argent de votre compte québécois dans certains guichets automatiques. Renseignez-vous à cet égard auprès de votre institution avant votre départ. Cela peut s'avérer très pratique!

## **La poste et le téléphone**

Le service postal français (les PTT quoi!), est un modèle d'efficacité du moins en ce qui concerne la rapidité de la livraison du courrier. En principe, le courrier est délivré en 24h sur le territoire français et il faut compter une petite semaine pour un destinataire québécois. Le tarif de base pour une lettre envoyée en France est de 0,46 E et de 0,69 E pour la "Belle Province". Toutefois, concernant le service aux guichets... il est parfois bon de se munir d'un livre pour passer le temps...d'attente.

Quant au téléphone, contrairement au Québec où le prix de l'abonnement permet au titulaire de faire autant d'appels locaux qu'il le désire sans qu'il lui en coûte plus cher, en France, chaque appel effectué est facturé en unités correspondant à la distance et la durée de la communication. Chaque appel s'ajoute donc sur la facture. Pensez-y avant de vous servir du téléphone lorsque vous êtes invités chez un ami! Vous devrez probablement aussi changer vos habitudes sur Internet...



Pour les téléphones en cabines publiques, il existe deux modes de paiement: à pièces (de plus en plus rares) ou à carte, appelée "télécarte", qui sont en vente dans les bureaux de poste, les "Tabacs" et les guichets de la SNCF (44,60F pour une télécarte de 50 unités et 97,50F pour 120 unités). Le prix d'une communication variera, là aussi, suivant la distance et la durée de votre appel. Pour obtenir les renseignements en France, il faut faire le 12 ou le Minitel 3611, et pour toute autre information contactez le 10 14.

En passant, les meilleurs moments pour faire un appel au Québec sont entre 19hres et 8hres en semaine et en tout temps le week-end. Après avoir reçu quelques factures, vous éviterez comme la peste d'appeler du lundi au vendredi entre 8hre et 19hre...Pour joindre une téléphoniste au Québec, il faut faire le 31.23 et pour les renseignements le 00 33 12 1.

Dans un autre ordre d'idée, n'hésitez pas à "faire marcher vos doigts". Les pages jaunes de l'annuaire téléphonique (p. 1977 et suivantes) contiennent une mine de renseignements fort utiles à tout point de vue: sorties, démarches administratives: enseignements, sécurité sociale, travail, loisirs, etc.

## **Soins hospitaliers, médicaux et produits pharmaceutiques**

En tant qu'étudiant, comme nous l'avons dit et répété, vous bénéficiez de l'Entente de réciprocité et, par conséquent vous êtes couvert par la "Sécu". Mais certaines informations peuvent vous éviter des surprises si par malheur vous deviez avoir besoin de soins médicaux.

En cas d'accident grave requérant une intervention sur place, les premiers intervenants en France sont... les pompiers (tél.: 18) ou le Service d'Assistance Médicale d'Urgence-SAMU (tél.: 15). Si vous pouvez vous déplacer, rendez vous à l'urgence de l'hôpital le plus près de chez-vous. Lorsque l'hospitalisation s'impose, sachez que les frais sont pris en charge par la Sécurité sociale au moins à 80%.

À l'hôpital ou en clinique conventionnée, que ce soit à l'urgence, pour consulter un médecin ou pour y passer des examens, il n'y a pas de problèmes! Les tarifs sont ceux de la "Sécu" (sous réserve du ticket modérateur). Toutefois, si vous consultez un médecin à son cabinet, renseignez-vous sur le prix de la consultation car, bien souvent et surtout à Paris, les honoraires demandés dépassent ceux considérés par la "Sécu" et le montant que vous aurez à assumer sera beaucoup plus important. Il faut savoir que le tarif conventionné pour une consultation d'un généraliste est de 20 E, que contrairement au Québec les médecins peuvent charger le prix qu'il veulent, et que la "Sécu" ne rembourse qu'à concurrence de 70% du tarif conventionné. Si vous avez adhéré à une mutuelle, cette dernière remboursera dans tous les cas le ticket modérateur mais, concernant les dépassements d'honoraires, elle n'en assumera généralement qu'une partie et, par conséquent, un montant restera à votre charge. Il en va de même si vous allez dans des cliniques privées non conventionnées pour passer les examens médicaux prescrits par le médecin (prises de sang, radiographies, etc.). Il est par ailleurs intéressant de savoir que les médecins, en France, font des visites à domicile pour quelques francs de plus lorsque vous ne pouvez vous rendre à leurs cabinets, mais encore-là, attention aux dépassements d'honoraires.

Les Français étant beaucoup moins pudiques que les Québécois, ne soyez pas surpris si un médecin vous demande de vous déshabiller pour vous ausculter!!!

Quant aux médicaments, certains sont remboursés totalement ou partiellement (100% ou 35% et 65% selon la vignette) par la "Sécu", lorsqu'ils sont délivrés sur ordonnance du médecin. Si vous êtes mutualiste, vous aurez, ici aussi, la possibilité de réclamer la différence à votre mutuelle.

Toutefois, d'autres médicaments, même prescrits, ne sont jamais remboursés. Il s'agit généralement des médicaments dits "de confort" (vitamines, aspirines, sirops contre la toux, etc.). Il faut savoir que les pharmacies françaises n'exposent pas à la vente ce type de médicaments. On ne peut donc les choisir et il faut les demander au comptoir, souvent en expliquant les symptômes du mal dont on est victime. On ne retrouve que très peu de marques connues au Québec. Par conséquent, si vous avez des "remèdes fétiches" pour vos rhumes, gripes, etc., apportez vos provisions, sans oublier vos aspirines enrobées car ici l'aspirine est en poudre... dur, dur pour les estomacs sensibles!

## **Le Travail**

Le minimum de survie est de l'ordre 762,25 E de par mois et à ce compte-là, on sort peu, on mange dans les "restos U", on achète en réclame, etc. mais bon on se débrouille...). Toujours à titre indicatif, le salaire minimum (SMIC) est de 1 126,29 E brut par mois .

Est-il possible pour un étudiant de travailler en France? Aucune autorisation de travail n'est en principe délivrée pour les étudiants de premier et deuxième cycle au cours de leur première année de résidence en France. Il n'est donc pas possible, dans cette situation et pendant cette période, de penser arrondir les fins de mois par un travail d'appoint. Pendant la deuxième année du séjour, une autorisation de travail valable pour 20h/semaine peut être demandée à la Direction départementale du Travail et de l'Emploi, et plus précisément à Paris au Service de la main-d'oeuvre étrangère situé au 210, quai Jemmapes, 75010 Paris, tél.: 01.44.84.42.86. Il faut cependant, au préalable, obtenir un engagement de travail précisant la rémunération, la profession et les conditions de travail. La situation est différente pour les étudiants de 3e cycle puisqu'il leur est possible de travailler dès leur arrivée, en obtenant l'autorisation requise.

Pour obtenir cette autorisation de travail, outre la promesse d'emploi, il faut présenter son passeport, sa carte de séjour, sa carte d'étudiant, un justificatif de domicile, une photocopie de chacun de ces documents ainsi que 2 photos.

## **Musées, Cinéma, Spectacles**

Votre séjour s'agrémentera sûrement de quelques visites dans les musées, de sorties au "cinoche" ou de spectacles "à ne pas manquer". Profitez de toutes les réductions qui vous sont offertes! Tarifs spéciaux pour les étudiants de moins de 25 ans sur présentation de la carte ou, dans certains musées, entrée gratuite le premier dimanche du mois, séances à tarif réduit (en moyenne 5,64 E un jour par semaine (habituellement le mercredi) dans la plupart des salles de cinéma, réduction sur les billets de concerts, spectacles, évènements sportifs pour les détenteurs de la carte du CROUS ou de la carte Imagine R, etc.

Si vous décidez d'une sortie au théâtre à la dernière minute, vous trouverez peut-être des billets à moitié prix au Kiosque de la station RER Châtelet-les-Halles ou au Kiosque Madeleine, 15, pl. de la Madeleine 75008 Paris. Ceux-ci sont ouverts du mardi au samedi entre 12h30-19h30 et le dimanche entre 12h30 et 16h.

Pour les musées, il faut savoir que chacun a ses propres jours et heures d'ouverture. Afin d'éviter les déceptions d'un changement de "programme", il est plus prudent de s'informer avant de se rendre.

Pour la région parisienne, la consultation de certains guides hebdomadaires: Pariscope (0,46E) et L'Officiel des spectacles (0,35E), peut vous être fort utile afin de connaître les horaires, les tarifs et les nouveautés de la scène culturelle. Ils sont disponibles chez les marchands de journaux à partir du mercredi.

## **La même langue, mais pas le même langage**

Il est étonnant de voir la rapidité avec laquelle les Français découvrent notre origine québécoise. Quelques paroles et voilà... nous sommes découverts! Et il est impressionnant de voir l'intérêt et la sympathie que l'on nous porte. Mais il ne faut pas, non plus, penser qu'ils nous comprennent toujours aisément car, même si nous utilisons la même langue, nous n'avons pas nécessairement le même langage. Et si on ajoute l'accent, alors là, il faut avoir visité quelques régions de France pour comprendre qu'avec certains accents, même les Québécois les plus habiles diront "pardon, euh!, vous pouvez répéter". Alors, par courtoisie pour nos hôtes, ne vous formalisez pas si l'on vous demande parfois de répéter, que l'on ne semble pas comprendre ce que vous demandez ou dites, ou que l'on requiert de plus amples explications sur ce que vous désirez.

À titre d'exemple, si vous désirez acheter du matériel scolaire, et que vous demandez un cartable, on vous dirigera vers les sacs d'école... et ce n'est pas de la mauvaise volonté, consultez votre "Robert", vous verrez... Pourquoi ne pas demander maintenant un classeur!

Beaucoup de mots ont ainsi une signification différente. Il ne faut pas en être choqué ("surpris" en France, "fâché" au Québec), mais savoir les repérer et s'adapter. Il en va de même pour les anglicismes qui sont loin d'être sous-utilisés. Ainsi, vous n'irez pas porter vos vêtements chez le "Nettoyeur" mais au "Pressing" et vous n'irez pas au restaurant cette fin de semaine mais bien ce "week-end". Et si c'est au McDonald, vous pourrez y commander des "McNuggets" ou un "McChicken"!

Par ailleurs, il faudra vous mettre au boulot pour comprendre le discours abrégé car l'utilisation de sigles dans le langage courant est désarmant. On pourra, par exemple, vous dire: "Peut-être qu'après vos études à l'ENA vous trouverez un CDD, et si vous êtes plus chanceux un CDI, ce qui vous évitera de devenir un SDF". Ou encore: "Je n'ai pu vous avertir de mon retard, mon téléphone est HS". Pour vous aider, vous trouverez en annexe une liste des sigles les plus usuels. Mais ne vous en faites pas trop, on ne vous en tiendra pas rigueur si vous les ignorez!

Enfin, cette différence de langage s'étend également aux comportements interrelationnels entre Français et Québécois. Les codes d'approche et de séduction peuvent différer d'un pays à l'autre. Attention aux quiproquo qui peuvent engendrer des situations désagréables.

## Conclusion

Avec ce minimum d'informations, vous devriez vous sentir plus apte à affronter adéquatement les diverses situations qui se présenteront. Ainsi, vous serez plus à l'aise dans vos démarches afin de réaliser votre projet et de mener à terme vos études.

La découverte des multiples facettes de la culture française, constitue une expérience inoubliable et inestimable, ainsi qu'un enrichissement personnel qui vous sera des plus profitables. Soyez assurés qu'elle mérite amplement les quelques efforts ou sacrifices qu'elle requiert...

## ADRESSES UTILES

### ADRESSES INTERNET DES ÉCOLES ET UNIVERSITÉS FRANÇAISES PARTICIPANT AUX ACCORDS CRÉPUQ

ADVANCIA - Ecole de la création de la gestion et du développement de l'entreprise

<http://www.advancia.fr>

CERAM ESC Nice - <http://www.ceram.fr>

E.N.S.A.E. / SUP AERO - <http://www.supaero.fr>

École Boule – École Supérieure des Arts Appliqués aux Industries de l'ameublement et de l'Architecture intérieure - <http://www.ecole-bouille.org>

Ecole Catholique des arts et métiers - <http://www.ecam.fr>

École Centrale d'Electronique - <http://www.ece.fr>

École Centrale de Nantes - <http://www.ec-nantes.fr>

Ecole d'Architecture Clermont-Ferrand - <http://www.clermont-fd.archi.fr>

École d'Architecture de Bretagne -

École d'Architecture de Grenoble - <http://www.grenoble.archi.fr>

Ecole d'Architecture de la Ville et des Territoires à Marne-La-Vallée

<http://www.marnelavallee.archi.fr>

École d'Architecture de Lille - Régions Nord - <http://www.lille.archi.fr>

École d'Architecture de Lyon - <http://www.lyon.archi.fr>

École d'Architecture de Marseille-Luminy - <http://www.marseille.archi.fr>

École d'Architecture de Nantes - <http://www.nantes.archi.fr>

École d'Architecture de Normandie - <http://www.rouen.archi.fr>

École d'Architecture de Paris La Défense -

Ecole d'Architecture de Paris-Belleville - <http://www.paris.beleville.archi.fr>

École d'Architecture de Paris-Val-de-Marne - <http://www.paris-valdemarne.archi.fr/intro.html>

École d'Architecture de Saint-Etienne - <http://www.st-etienne.archi.fr>

École d'Architecture de Toulouse - <http://www.toulouse.archi.fr>

École d'Architecture Languedoc-Roussillon - <http://www.montpellier.archi.fr>

École d'Architecture Paris Val de Seine - <http://www.paris-valdeseine.archi.fr>

École d'Ingénieur du Pas-de-Calais - <http://www.eipc.fr/>

École des Beaux-Arts de Cornouaille à Quimper - <http://www.beauxarts-bretagne.asso.fr>

Ecole des Mines d'Albi-Carmaux - <http://www.enstimac.fr>

École des Mines de Douai - <http://www.ensm-douai.fr>

École Européenne des Hautes Études des Industries Chimiques - <http://www-ecpm.u-strasbg.fr>

École Française d'Electronique et d' Informatique - <http://www.efrei.fr>

École Nationale d'Art de Cergy-Pontoise - [miot1@club-internet.fr](mailto:miot1@club-internet.fr)

Ecole Nationale Electronique, Informatique et Radiocommunications de Bordeaux  
<http://www.enseirb.fr>  
 École Nationale d'Ingénieurs de Tarbes - <http://www.enit.fr> - <http://www.enit.fr/relinter/index.html>  
 Ecole Nationale d'Ingénieurs des Techniques des Industries agricoles et alimentaires de Nantes -  
<http://www.enitiaa-nantes.fr>  
 Ecole Nationale d'Ingénieurs des Travaux Agricoles de Bordeaux - <http://www.enitab.fr>  
 École Nationale des Beaux-Arts de Bourges – [Beaux-arts-bourges@wanadoo.fr](mailto:Beaux-arts-bourges@wanadoo.fr)  
 Ecole Nationale des Beaux-Arts de Lyon - <http://www.enba-lyon.fr>  
 École Nationale des Beaux-Arts de Nancy - <http://www.ensa-nancy.fr>  
 Ecole Nationale du Génie Rural des Eaux et des Forêts - <http://www.engref.fr>  
 École Nationale des Travaux Publics de l'État - <http://www.entpe.fr>  
 École Nationale supérieure agronomique de Rennes - <http://agrorennes.educagri.fr>  
 Ecole Nationale Supérieure d'Art de Nice - Villa Arson - <http://www.cnap-villa-arson.fr/iecole.html>  
 Ecole Nationale Supérieure d'Ingénieurs de Bourges - <http://www.ensi-bourges.fr>  
 École Nationale Supérieure d'Ingénieurs de Mécanique et des Microtechniques.-  
<http://www.ens2m.fr>  
 Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Rennes - <http://www.ensc-rennes.fr>  
 École Nationale Supérieure de Mécanique et d'Aérotechnique - <http://www.ensma.fr>  
 École Nationale Supérieure de physique de Marseille - <http://www.enspm.u-3mrs.fr>  
 École Nationale Supérieure des arts et industries de Strasbourg. - <http://www-ensais.u-strasb.fr>  
 Ecole Nationale Supérieure des Mines de Saint-Etienne - <http://www.emse.fr>  
 École Nationale Supérieure des techniques industrielles et des mines - <http://www.ema.fr>  
 École Nationale Supérieure des Télécommunications - <http://enst-bretagne.fr>  
 Ecole Nationale Vétérinaire de Nantes - <http://www.vet-nantes.fr>  
 École Normale Supérieure de Cachan - <http://www.ens-cachan.fr>  
 Ecole Normale Supérieure de Lyon - <http://www.ens-lyon.fr>  
 Ecole Normale Supérieure Lettres et Sciences humaines - <http://www.ens-lsh.fr>  
 Ecole Régionale des Beaux-Arts de Nantes - <http://www.erba-nantes.fr>  
 Ecole Régionale des Beaux-Arts du Mans – <http://bxarts.ville-lemans.fr>  
 École Supérieure d'Agriculture de Purpan - <http://www.esa.purpan.fr>  
 École Supérieure d'Art de Cambrai – [ec.sup.artcambrai@wanadoo.fr](mailto:ec.sup.artcambrai@wanadoo.fr)  
 École Supérieure d'Art et de Design d'Amiens - <http://www.esad-amiens.fr>  
 Ecole Supérieure d'Ingénieurs en Electrotechnique et Electronique - <http://www.esiee.fr>  
 École Supérieure de Chimie Organique et Minérale - <http://www.escom.fr>  
 École Supérieure de Chimie Physique Électronique de Lyon - <http://www.cpe.fr> ou  
<http://www.cpe.fr/international>  
 École Supérieure de Commerce d'Amiens-Picardie - <http://www.supco-amiens.fr/>  
 Ecole Supérieure de Commerce Marseille-Provence – <http://www.esc-marseille.fr>  
 Ecole Supérieure de Commerce de Montpellier - <http://www.supco-montpellier.fr>  
 École Supérieure de Commerce de Rennes - <http://www.esc-rennes.fr>  
 École Supérieure de Commerce de Rouen - <http://www.esc-rouen.fr>  
 École Supérieure de Commerce de Troyes- <http://www.esc-troyes.fr>  
 Ecole Supérieure de Commerce Extérieur - <http://www.devinci.fr/esce>  
 Ecole supérieure de Commerce et de Management - <http://www.escem.fr>  
 Ecole Supérieure d'Informatique électronique Automatique - <http://www.esiea.fr>  
 Ecole Supérieure de Physique et Chimie Industrielle de la Ville de Paris - <http://www.espci.fr>  
 École Supérieure de Vente - <http://www.supdev-stgermain.fr>  
 Ecole Supérieure des Beaux-Arts d'Angers -  
[http://www.maporama.com/affiliates/ville\\_d\\_angers/share](http://www.maporama.com/affiliates/ville_d_angers/share)  
 École Supérieure des Sciences Commerciales d'Angers - <http://www.essca.asso.fr>

École Supérieure des Techniques Aéronautiques et de Construction Automobile -  
<http://www.estaca.fr>  
 Ecole Supérieure Libre de Sciences commerciales Appliquées - <http://www.esisca.fr>  
 ENSICA (Toulouse) -  
 EPF-École d'Ingénieurs - <http://www.epf.fr>  
 EPSCI GROUPE ESSEC - <http://www.essec.fr>  
 ESC Clermont - <http://www.esc-clermont.fr>  
 ESC LILLE - <http://www.esc-lille.fr>  
 Faculté Libre des Sciences de la Communication - <http://www.iserpitaim.org>  
 Groupe E.S.C. Brest - <http://www.esc-brest.fr>  
 Groupe E.S.C. Normandie - <http://www.esc-normandie.fr>  
 Groupe E.S.C. Pau - <http://www.esc-pau.fr>  
 Groupe E.S.C. Toulouse - <http://www.esc-toulouse.fr>  
 Groupe ESC-Dijon-Bourgogne - <http://www.escdijon.com>  
 Groupe ICAM - Institut catholique d'Arts et Métiers – <http://www.icam.fr>  
 Institut Catholique de Paris - <http://www.icp.fr>  
 Institut d'Arts Visuels - <http://www.iav-orleans.com>  
 Institut d'Economie Scientifique et de Gestion Lille - <http://www.ieseg.fr>  
 Institut d'Etudes Economiques et Sociales – [fasse@icp.fr](mailto:fasse@icp.fr)  
 Institut d'Études Politiques - <http://www.univ-lille2.fr>  
 Institut d'Etudes politiques d'Aix-En-Provence - <http://www.iep-aix.fr>  
 Institut d'Études Politiques de Lyon - <http://iep.univ-lyon2.fr>  
 Institut d'Etudes Politiques de Paris - <http://www.sciences-po.fr>  
 Institut d'Etudes Politiques de Rennes - <http://www.rennes.iep.fr>  
 Institut d'Etudes Politiques de Toulouse - <http://www.univ-tlse1.fr/iep/>  
 Institut National agronomique Paris-grignon - <http://www.inapg.inra.fr>  
 Institut National d'Horticulture – [inhi@inh.fr](mailto:inhi@inh.fr)  
 Institut Supérieur de Commerce International de Dunkerque - <http://www.iscid.com>  
 Institut. National des Langues et Civilisations Orientales - <http://www.inalco.fr>  
 Institut National. des Sciences appliquées de Toulouse - <http://www.insa-tlse.fr>  
 Institut. National des Sciences appliquées de Lyon - <http://www.insa-lyon.fr>  
 Institut National des Sciences Appliquées de Rennes –<http://www.insa-rennes.fr>  
 Institut National des Sciences appliquées de Rouen - <http://www.insa-rouen.fr>  
 Institut National des Télécommunications - <http://www.int-evry.fr>  
 Institut National Polytechnique de Grenoble - <http://www.inpg.fr>  
 Institut National Polytechnique de Lorraine -<http://www.inpl.u-nancy.fr/INPL/INPL.html>  
 Institut National. Polytechnique de Toulouse - <http://www.inpg-fc.fr>  
 Institut Supérieur d'Agriculture Rhône-Alpes - <http://www.isara.fr>  
 Institut Supérieur d'Enseignement Commercial - <http://www.isec.fr>  
 Institut Supérieur de Technologie et de Management - <http://www.istm.fr/>  
 Institut Supérieur du Commerce - <http://www.groupeisc.com>  
 Institut Textile et Chimique de Lyon - <http://www.itech.fr>  
 ISMCM-CESTI Paris - <http://www.ismcm-cesti.fr/>  
 ISMRA-ENSI de Caen - <http://www.ismra.fr/>  
 Université de Provence (Aix-Marseille I) - <http://up.univ-mrs.fr>  
 Université de la Méditerranée (Aix-Marseille II) - <http://www.mediterranee.univ-aix.fr>  
 Université de droit, d'Économie. et Sciences (Aix-Marseille III) - <http://www.univ-u-3mrs.fr>  
 Université Catholique de l'Ouest à Angers - <http://www.uco.fr>  
 Université Catholique de Lille - <http://www.fupl.asso.fr>  
 Université Catholique de Lyon - <http://www.univ-catholyon.fr>  
 Université d'Auvergne (Clermont-Ferrand 1) - <http://www.u-clermont1.fr/>

Université Blaise pascal (Clermont-Ferrand II) - <http://www.univ-bpclermont.fr>  
 Université d'Angers - <http://www.univ-angers.fr>  
 Université d'Artois - <http://www.univ-artois.fr>  
 Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse - <http://www.univ-avignon.fr>  
 Université d'Evry Val d'Essonne - <http://www.univ-evry.fr>  
 Université d'Orléans - <http://www.univ.orleans.fr>  
 Université Bordeaux 1 - <http://www.cribx1.u-bordeaux.fr>  
 Université Victor Segalen. (Bordeaux 2) - <http://www.u-bordeaux2.fr>  
 Université Michel de Montaigne (Bordeaux 3) - <http://www.montaigne.u-bordeaux.fr>  
 Université Montesquieu (Bordeaux 4) - <http://www.montesquieu.u-bordeaux.fr>  
<http://www.uco.fr/international/index.html>  
 Université de Bretagne Occidentale - <http://www.univ-brest.fr>  
 Université de Bretagne-Sud - <http://www.univ-ubs.fr>  
 Université Rennes 1 - <http://www.univ-rennes1.fr>  
 Université Haute Bretagne (Rennes 2) - <http://www.uhb.fr>  
 Université Basse Normandie (Caen) - <http://www.unicaen.fr>  
 Université de Cergy-Pontoise - <http://www.u-cergy.fr>  
 Université Pascal-Paoli (Corse) - <http://www.univ-corse.fr>  
 Université de Franche-Comté (Besançon) - <http://www.univ-fcomte.fr>  
 Université de Haute Alsace (Mulhouse) - <http://www.univ-mulhouse.fr>  
 Université de la Rochelle - <http://www.univ-lr.fr>  
 Université des Sciences et Techniques (Lille 1) - <http://www.univ-lille1.fr>  
 Université de Droit et Santé (Lille II) - <http://www.univ-lille2.fr>  
 Université Charles-de-Gaulle (Lille III) - <http://www.univ-lille3.fr>  
 Université de Limoges - <http://www.unilim.fr>  
 Université de Marne-la-Vallée - <http://www.univ.mlv.fr>  
 Université de Metz - <http://www.univ-metz.fr>  
 Université de Montpellier 1 - <http://www.univ-montp1.fr>  
 Université Sciences et Techniques (Montpellier II) - <http://www.univ-montp2.fr>  
 Université Paul Valéry (Montpellier III) - <http://www.univ-montp3.fr>  
 Université de Nantes - <http://www.univ-nantes.fr>  
 Université. de Nice-Sophia Antipolis - <http://www.unice.fr>  
 Université de Pau et des Pays de l'Adour - <http://www.univ-pau.fr>  
 Université de Perpignan - <http://www.univ-perp.fr>  
 Université de Picardie - Jules Verne - <http://www.u-picardie.fr>  
 Université de Poitiers - <http://www.univ-poitiers.fr>  
 Université Champagne-Ardenne (Reims) - <http://www.univ-reims.fr>  
 Université Rouen - <http://www.univ-rouen.fr/>  
 Université de Savoie - <http://www.univ-savoie.fr>  
 Université de Technologie de Belfort-Montbéliard - <http://www.utbm.fr>  
 Université de Technologie de Compiègne - <http://www.utc.fr>  
 Université de Technologie de Troyes - <http://www.univ-troyes.fr>  
 Université de Valenciennes et du Hainaut Cambrésis - <http://www.univ-valenciennes.fr>  
 Université de Versailles /St Quentin-En-Yvelines - <http://www.uvsq.fr>  
 Université du Havre - <http://www.univ-lehavre.fr>  
 Université du Littoral – Côte d'Opale - <http://www.univ-littoral.fr>  
 Université du Maine - <http://www.univ-lemans.fr>  
 Université François Rabelais (Tours) - <http://www.univ-tours.fr>  
 Université Joseph Fourier (Grenoble 1) - <http://www.ujf-grenoble.fr/>  
 Université Pierre Mendès France (Grenoble II) - <http://www.upmf-grenoble.fr>  
 Université Stendhal (Grenoble III) - <http://www.u-grenoble3.fr>

Université Jean Monnet (Saint-Étienne) - <http://www.univ-st-etienne.fr>  
Université Claude Bernard (Lyon 1) <http://www.univ-lyon1.fr>  
Université Louis Lumière (Lyon II) - <http://web.univ-lyon2.fr>  
Université Jean Moulin (Lyon III) - <http://www-lyon3.fr>  
Université Henri Poincaré (Nancy 1) - <http://www.uhp-nancy.fr>  
Université Nancy II - <http://www.nancy2.u-nancy.fr>  
Université Panthéon-Sorbonne (Paris 1) - <http://www.univ-paris1.fr>  
Université Panthéon-Assas (Paris 2) - <http://www.u-paris2.fr>  
Université Sorbonne Nouvelle (Paris 3) - <http://www.univ-paris3.fr>  
Université Paris-Sorbonne (Paris 4) - <http://www.univ-paris4-sorbonne.fr>  
Université René Descartes (Paris 5) - <http://www.univ-paris5.fr>  
Université Pierre et Marie Curie (Paris 6) - <http://www.admp6.jussieu.fr>  
Université Denis-Diderot (Paris 7) - <http://www.diderot7.jussieu.fr/>  
Université St Denis (Paris 8) - <http://www.univ-paris8.fr>  
Université Dauphine (Paris IX) - <http://www.dauphine.fr>  
Université Nanterre (Paris X) — <http://www.u-paris10.fr>  
Université Paris Sud (Paris XI) - <http://www.u-psud.fr>  
Université Paris-Val de Marne (Paris XII) - <http://www.univ-paris12.fr>  
Université Paris-Nord (Paris XIII) - <http://www.univ-paris13.fr>  
Université Louis Pasteur (Strasbourg 1) - <http://www-ulp.u-strasb.fr>  
Université des Sciences Humaines (Strasbourg II) - <http://ushs.u-strasbg.fr>  
Université Robert Schuman (Strasbourg III) - <http://www-urs.u-strasbg.fr>  
Université des Sciences Sociales (Toulouse 1) - <http://www.univ-tlse1.fr>  
Université Toulouse-le-Mirail (Toulouse II) - <http://www.univ-tlse2.fr>  
Université Paul Sabatier (Toulouse III) - <http://www.ups-tlse.fr>  
Université des Antilles et de la Guyane - <http://www.univ-ag.fr>  
Université de la Réunion - <http://www.univ-reunion.fr>

## AUTRES ADRESSES

### Institutions québécoises

Centre de coopération interuniversitaire franco-québécoise (CCIFQ), Université Denis Diderot, Paris VII, 96, boulevard Raspail, 3<sup>e</sup> étage - Escalier droite au fond du porche, 75006 Paris, tél.: 01.42.84.50.80

Conférence des recteurs et principaux des universités du Québec, 500, rue Sherbrooke Ouest, suite 200, Montréal, H3A 3C6, tél.: 001 514 288-8524

Délégation générale du Québec, 66, rue Pergolèse, 75116 Paris, tél.: 01.40.67.85.00

Ministère des Relations internationales, 525, boul. René-Lévesque Est, Québec, G1R 5R9, tél.: 001 418 649-2330 ou 380, rue Saint-Antoine Ouest, Montréal, H2Y 3X7

Ministère de l'Éducation, 1035, de la Chevrotière, Québec, G1R 5A5, tél.: 001 418 643-7095; 600, rue Fullum, Montréal, H2K 4L1, tél.: 001 514 873-8066

Office franco-québécois pour la jeunesse, 1441, boul. René Lévesque Ouest, bureau 301, Montréal, H3G 1T7, tél: 001 514 873-4255 ou 25, rue Saint-Pierre, Québec, G1K 3Z3, tél: 001 418 528-7149 ou encore 11, passage de l'Aqueduc, 93200 Saint-Denis, tél.: 01.49.33.28.50



### **Institutions canadiennes**

Ambassade du Canada, 35, avenue Montaigne, 75008 Paris, tél.: 01.44.43.29.00

Centre culturel canadien, 5, rue Constantine, 75007 Paris, tél.: 01.45.51.35.73

Maison des étudiants canadiens, 31, boulevard Jourdan, 75014 Paris, tél.: 01.40.78.67.00

### **Institutions françaises**

Consulat général de France à Québec, 25, rue Saint-Louis, Québec, G1R 3Y8, tél.: 001 418 694-2294

Consulat général de France à Montréal, 1, Place Ville-Marie, suite 2601, Montréal, H3B 4S3, tél.: 001 514 878-4385

Direction départementale du Travail et de l'Emploi, 80, rue de la Croix-Nivert, 75015 Paris, tél.: 01.45.31.10.03

Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires de Paris, 39, avenue Georges Bernanos, 75005 Paris, tél.: 01.40.51.55.55

Association France-Québec, 24, rue Modigliani, Immeuble Verseau, 75015 Paris, tél.: 01.45.54.35.37

Caisse d'allocations familiales, Centres de gestion (allocation logement), pour les:

-1er, 2e, 3e, 4e, 6e, 8e, 14e, 15e et 16e arrondissements: 18,  
rue Viala, BP 522, 75724 Paris CEDEX 15, tél.:  
01.45.75.62.47

-9e, 10e, 17e, 18e et 19e arrondissements: 67, avenue Jean  
Jaurès, 75956 Paris, CEDEX 19, tél.: 01.44.84.74.98

-5e, 11e, 12e, 13e et 20e arrondissements: 101, rue Nationale,  
75656 Paris, CEDEX 13, tél.: 01.40.77.58.00

Mutuelle nationale des étudiants de France (MNEF), 84, rue de Charles-Michel, 93524 Saint-Denis, Cédex, tél.: 01.42.43.31.41

Préfecture, Centre de réception des étrangers, 13 rue Miollis, 75015 Paris

Union nationale des sociétés étudiantes mutualistes (SEM), 35, rue Jacob, 75006 Paris, tél.: 01.42.60.81.60

### **LISTE DES SIGLES USUELS**

ACDL	Association des comités de défense des locataires
AEQF	Association des étudiants québécois en France
AOC	Appellation d'origine contrôlée
AUF	Association des universités francophones
BICS	Banque populaire industrielle et commerciale
BN	Bibliothèque nationale

## ÉTUDIER EN FRANCE

BNP	Banque nationale de Paris
CA	Crédit agricole
CCIFQ	Centre de coopération interuniversitaire franco-québécoise
CCP	Compte-chèque postal
CDD	Contrat à durée déterminée
CDI	Contrat à durée indéterminée
CFDT	Confédération française des travailleurs
CGC	Confédération générale des cadres
CGT	Confédération générale du travail
CIC	Crédit industriel et commercial
CIDEL	Centre d'information et de défense des locataires
CIUP	Cité internationale universitaire de Paris
CNL	Confédération nationale du logement
CNRS	Centre national de recherche scientifique
CNOUS	Centre national des oeuvres universitaires et scolaires
CRÉPUQ	Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec
CROUS	Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires
DGQF	Délégation générale du Québec en France
EDF-GDF	Électricité, de France-Gaz de France
ENA	École nationale d'administration
ENSAM	Ecole nationale supérieure des arts et métiers
ESCP	Ecole supérieure centrale de Paris
FN	Front national
FO	Force ouvrière
HS	Hors service
HT	Hors taxes
IEP	Institut d'études politiques de Paris
OFQJ	Office franco-québécois pour la jeunesse
OM	Olympique de Marseille (équipe de football)
OMI	Office des migrations internationales
PC	Petite ceinture (ligne d'autobus circulant sur les boulevards ceinturant Paris)
PCV	À percevoir
PSG	Paris Saint-Germain (équipe de football)
PTT	Postes, télégraphes et télécommunications
RATP	Régie autonome des transports parisiens
RER	Réseau express régional
RIB	Relevé d'identité bancaire
RPR	Rassemblement pour la R, publique
SAMU	Service d'aide médicale d'urgence
SDF	Sans domicile fixe
SMIC	Salaire minimum inter-catégoriel
SNCF	Société nationale des chemins de fer français
TIP	Titre interbancaire de paiement
TTC	Toutes taxes comprises
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
UDF	Union démocratique française
UFR	Unité de formation et de recherche
UREF	Université des réseaux d'expression française
UT	Unité téléphonique

**TABLE DES MATIÈRES**

PRÉSENTATION	3
FORMALITÉS ADMINISTRATIVES	3
AVANT LE DÉPART	3
Les bourses	4
Demande d'admission	4
Autorisation de long séjour (VISA)	5
L'assurance maladie	6
Les résidences universitaires	7
La liste électorale	7
A L'ARRIVÉE	7
Inscriptions	8
La carte de séjour	8
RENSEIGNEMENTS PRATIQUES	10
LE LOGEMENT	10
TRANSPORTS ET DÉPLACEMENTS	11
Le Métro et le RER (Réseau express régional)	11
L'autobus , train et automobile	13
LA VIE QUOTIDIENNE	14
Alimentation et biens de consommation	14
Mode de paiement et transactions bancaires	15
La poste et le téléphone	16
Soins hospitaliers, médicaux et produits pharmaceutiques	17
Le travail	18
Musées, cinés, spectacles	18
La même langue, mais pas le même langage !	19
CONCLUSION	20
ADRESSES UTILES	20
Adresses des Écoles et Universités françaises participant aux accords CRÉPUQ	
Autres adresses	24
LISTE DES SIGLES USUELS	25

